

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1167**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Composites, plastiques chaudronnés

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 6	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

225 Plasturgie, matériaux composites

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est ouvrier spécialisé capable, par sa maîtrise des techniques manuelles, de réaliser des pièces à l'unité ou d'utiliser des techniques semi-automatisées pour les pièces en petites séries. Il exécute toutes les opérations de chaudronnerie : le traçage, la découpe, le formage à chaud et à froid, le positionnement, l'assemblage, l'usinage et la finition.

Dans le domaine des composites, il maîtrise le moulage au contact, le moulage sous vide, la projection simultanée, le fretage et les techniques de finition.

Il possède des notions de réparation.

Il a une bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité et de protection de l'environnement.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

entreprises artisanales et industrielles de chaudronnerie plastique, de fabrication composites, chantiers navals...

stratifieur, mouleur-stratifieur, chaudronnier plastique

Codes des fiches ROME les plus proches :

H3201 : Conduite d'équipement de formage des plastiques et caoutchoucs

H2902 : Chaudronnerie - tôlerie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Préparation de la fabrication
- Réalisation
- Français et histoire-géographie

- Mathématiques et sciences

- Education physique et sportive

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 1167 - UP 1 Préparation de la fabrication	Identifier exploiter interpréter des documents relatifs aux matériaux, aux équipements et en particulier aux outillages à la qualité et la sécurité préparer son poste de travail, monter les outillages et installer les périphériques réaliser les premiers réglages conformes en tenant compte des risques relatifs à la sécurité et à l'environnement renseigner les documents demandés (ordre de fabrication, fiches anomalies, de procédures et d'autres documents)

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 1167 - UP 2 Réalisation</p>	<p>identifier exploiter interpréter des documents relatifs à la fabrication</p> <p>assurer le suivi et la fabrication demandée</p> <p>ajuster les réglages ou alerter</p> <p>arrêter la fabrication tout en respectant les règles de sécurité et de protection de l'environnement</p> <p>renseigner les documents demandés (ordre de fabrication fiches anomalies, de procédures, de suivi de poste ou autres documents du dossier de fabrication)</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 1167 - français histoire géographie et enseignement moral et civique</p>	<p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle. <p>HG et EMC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace - Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés - Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 1167 - mathématiques et sciences physiques et chimiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information. - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité. - Expérimenter. - Critiquer un résultat, argumenter. - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 1167 - education physique et sportive	Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 1167 - LV obligatoire	Compétences de niveau A2 du CECRL S'exprimer oralement en continu Interagir en langue étrangère Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 1167 - LVG facultative	Compétences de niveau A2 du CECRL S'exprimer oralement en continu Interagir en langue étrangère Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 1167 - arts appliqués et cultures artistiques	Utiliser des moyens d'expression, des techniques et des méthodes élémentaires impliqués dans toute démarche artistique - Se repérer dans l'histoire de l'art par la connaissance de quelques œuvres, auteurs et mouvements relevant du patrimoine comme de la création contemporaine

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

OUI NON

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 21/08/2000

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :